

- ex 85.14 Microphones et leurs supports, haut-parleurs et amplificateurs électriques de basse fréquence; à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées
- ex 85.15 Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées
Autres appareils de transmission et de réception pour la radiotéléphonie et la radiotélégraphie, à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées
Appareils de radioguidage, de radiodétection, de radiosondage et de radiotélécommande; assemblages et sous-assemblages pour ces appareils, consistant en deux ou plus de deux parties ou pièces assemblées, spécialement conçus pour installation dans des avions civils
- ex 85.17 Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle, à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées
- ex 85.20 Lampes scellées, à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées
- ex 85.22 Enregistreurs de vol; assemblages et sous-assemblages pour ces appareils; consistant en deux ou plus de deux parties ou pièces assemblées, spécialement conçus pour installation dans des avions civils
- ex 85.23 Assemblages (pieuvres et harnais) de câbles électriques, conçus pour installation dans des avions civils
- ex 88.01 Aérostats
- ex 88.02 Planeurs
Aérodynes, y compris hélicoptères
- ex 88.03 Parties et pièces détachées d'aérostats, de planeurs et d'aérodynes, y compris les hélicoptères
- ex 88.05 Appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties et pièces détachées
- ex 90.01 Lentilles, prismes, miroirs, et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés, à l'exclusion des articles de l'espèce, en verre, non travaillés optiquement
- ex 90.02 Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments et appareils, à l'exclusion des articles de l'espèce, en verre, non travaillés optiquement